

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
21/10/2021	21/10/2021	2021-0298

### 1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une aire de stationnement ouverte au public pour un total de 127 places et construction d'une surface de vente à dominante alimentaire LIDL avec parking existant au niveau de la rue de Cambrai / D643 à Lambres-Lez-Douai (59).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie n°41:	Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.
Sous catégorie a:	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités ou plus.  Le projet prévoit la création d'une aire de stationnement ouverte au public pour un total de 127 places.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'aménagement d'une aire de stationnement ouverte au public pour un total de 127 places et la construction d'une surface de vente à dominante alimentaire LIDL sur la commune de Lambres-Lez-Douai. La surface du terrain du projet est de 11 390 m<sup>2</sup>.

L'emprise du projet est actuellement occupée par une ancienne concession automobiles avec atelier de garage et parking. Dans le cadre du projet, il est prévu de démolir la construction actuelle afin de construire un espace de vente et d'aménager un parking. Des phases de démolition et de terrassement sont donc prévues.

Le projet prévoit la création de 127 places sur un parking d'une surface de 5101,7 m<sup>2</sup> qui comprend l'aire de stationnement et l'aire de circulation PL incluses, dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite, 3 places pour les familles et 8 places pour les véhicules électriques. 121 places seront en pavés drainants et engazonnées. Il est prévu également la création de 3769,5 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

#### 4.2 Objectifs du projet

Actuellement, l'emprise du projet est occupée par des bâtiments (anciennes concessions automobiles avec ateliers de garage) et parking.

L'objectif du projet, comprenant l'aménagement d'une aire de stationnement au droit de l'emprise du projet et la construction du magasin, est d'implanter un service commercial de proximité et de renforcer l'offre commerciale.

Le projet répondra aux exigences de gestion des eaux pluviales (création de structures infiltrantes sous pavés drainants des places de parking et de 2 noues d'infiltration au droit de l'espace vert).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'installera en lieu et place d'une ancienne concession automobiles avec atelier de garage et parking. Une éventuelle évacuation des matériaux vers les installations de stockage de déchets ou de traitements sera à prévoir dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment et l'aménagement du parking.

Une étude sur la qualité des sols a été menée (Annexe 8) sur la moitié nord-ouest du projet.

Les conclusions de cette étude sont reprises ci-dessous.

Les remblais des sondages Tw1, Tw3 et Tw5 pourront être orientés vers une ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) ou un centre de traitement physico-chimique.

Les remblais du sondage Tw4 pourront être orientés vers une ISDI+.

L'ensemble des autres matériaux pourront être orientés vers une ISDI (installations de stockage de déchets inertes selon les critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014).

Le chantier s'inscrira dans une démarche de chantier propre (charte de chantier, matérialisation des limites de chantier pour éviter les débordements d'engins, zone de travaux close pour empêcher toutes intrusions, gestion des matériaux avec évacuation vers des filières adaptées).

Les travaux seront réalisés en deux phases. La première consistera en la démolition du bâtiment existant. La seconde phase permettra la construction du nouveau magasin LIDL et de son parking. Les travaux se dérouleront en journée et pendant les jours ouvrables. La mise en place de ces mesures permettra de limiter les nuisances qu'il peut y avoir en phase chantier. Ces nuisances seront ponctuelles.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de parking attenant au magasin LIDL permettra d'accueillir 127 places dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite, 3 places pour les familles et 8 places pour les véhicules électriques. 121 places seront en pavés drainants et engazonnées.

Le parking restera la propriété de LIDL lors de l'exploitation du magasin. Celui-ci sera entretenu par son propriétaire.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet fait l'objet d'un permis de construire et de démolir (démolition du bâtiment existant).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Nombre total de places de parking (A)	-(A) 127 places
-Surface globale du terrain (B)	-(B) 11 390 m <sup>2</sup>
-Surface globale de l'aire de stationnement et de circulation (PL inclus) (C)	-(C) 5101,7 m <sup>2</sup>
-Surface globale des espaces verts (D)	-(D) 3769,5 m <sup>2</sup>
-Emprise au sol (E)	-(E) 2518,8 m <sup>2</sup>
-Hauteur maximale des constructions (F)	-(F) 6,8 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de Cambrai / D643  
59 552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

Parcelles d'implantation du projet :

Les parcelles 108, 109, 110 et une  
partie des parcelles 106, 107, 208,  
section AL

Une partie de la parcelle 49, section  
ZC

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3 ° 5 ' 19 " 05 Lat. 50 ° 20 ' 51 " 11

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas localisé sur un milieu naturel protégé. Les plus proches sont les deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF de type 1), localisées à environ 3 km et 3,5 km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'arrêté de protection de biotope dans un rayon de 5 km autour de la zone du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de parc national, de parc naturel marin, de réserve naturelle, de zone de conservation halieutique ou parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par l'Arrêté préfectoral de classement sonore du département du Nord en date du 26 février 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des Monuments Historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune délimitation de zone humide n'a été faite sur le site du projet. D'après les sites internet Carmen et SIG.réseau-zones-humides, le projet n'est pas localisé en zone humide (Annexe 9).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) pour le risque inondation par remontées de nappes naturelles prescrits le 01/02/2002 (59DDTM20020005 - PPR - Lambres-Lez-Douai). La zone du projet n'est pas située au niveau d'une zone concernée par l'aléa inondation. La commune n'est pas soumise à d'autre PPRN et ne dispose pas de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas reprise dans les bases de données BASIAS et BASOL. Des investigations sur les sols ont mis en évidence la présence de remblais de médiocre qualité comprenant des métaux, des HCT et des HAP, un impact ponctuel en hydrocarbures (HAP et HCT) au droit des remblais et une anomalie ponctuelle en métaux au droit du terrain naturel.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé au niveau de la Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée (AG006). La nappe est rencontrée à environ 10 m sous la surface du sol.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans le périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site inscrit au droit du site ou dans un rayon de 5 km autour du projet
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site Natura 2000 au droit du projet ou dans un rayon de 5 km autour du projet. Le site le plus proche est un Natura 2000 directive Habitats " Pelouse métallicoles de la plaine de la Scarpe ", localisé à 6 km du projet (Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé au droit du site ou dans un rayon de 5 km autour du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking en lui-même n'entraînera pas de prélèvement d'eau. Le magasin attenant au parking utilisera l'eau uniquement pour un usage ménager et proviendra du réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, des phases de démolition et de terrassement sont donc prévues. Une étude sur la qualité des sols a été menée (Annexe 8) au sur la moitié nord-ouest du projet. Les conclusions de cette étude sont reprises ci-dessous. Les remblais des sondages Tw1, Tw3 et Tw5 pourront être orientés vers une ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) ou un centre de traitement physico-chimique. Les remblais du sondage Tw4 pourront être orientés vers une ISDI+. L'ensemble des autres matériaux pourront être orientés vers une ISDI.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres apportées (pour la création des espaces verts) seront propres de toute pollution.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dérangement temporaire de la faune en phase travaux par le bruit et les mouvements. L'emprise du projet est localisée en zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, tertiaires, commerciales ou de services. Le projet n'est pas localisé sur un milieu naturel protégé. Le projet prévoit la création d'espaces verts, avec des essences locales et adaptés au climat de la région (arbustes et graminées). Ces espaces verts apporteront un lieu de refuge pour la faune locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au sein de la zone du projet. Le site le plus proche est un Natura 2000 directive Habitats " Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe ", localisé à 6 km du projet (Annexe 6).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé au droit d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne dispose pas de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Le projet se situe en dehors de tout périmètre de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lambres-Lez-Douai est concernée par un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) pour le risque inondation. La zone du projet n'est pas située au niveau d'une zone concernée par l'aléa inondation. La commune n'est pas soumise à d'autre PPRN. Aucune cavité n'est présente au sein de la zone du projet. Le risque retrait et gonflement des argiles est faible. Le projet se trouve en zone sismique faible (zone 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les investigations sur les sols ont mis en évidence la présence de remblais de qualité médiocre comprenant des métaux, des HCT et HAP et la présence ponctuelle d'un impact en HCT et HAP dans les remblais et de métaux dans le terrain naturel. L'évacuation des remblais vers une filière adaptée est prévu dans la réalisation du projet. Au niveau local, le site à proximité d'une petite infrastructure routière est exposé à une légère pollution de fond liée à la proximité immédiate avec la rue de Cambrai / D643.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de circulation a été réalisée (Annexe 10). Au regard des projections réalisées, l'organisation de l'accessibilité au site LIDL s'avère satisfaisante tant au niveau du giratoire existant D643, avenue de la Fraternité, avenue de l'Égalité qu'au niveau des deux carrefours à Stop prévus pour l'accès au projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une augmentation temporaire des niveaux sonores est attendue en phase de chantier. Le projet ne constituera pas une source de bruit supérieure à la zone urbaine où il s'insère. Le projet se trouve à proximité de voie bruyante : la D643 de catégorie 3 (100 m de chaque côté), dont le niveau sonore au point de référence diurne est compris entre 70 et 76 dB(A).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive sur le site
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations seront présentes uniquement en phase de travaux. Elles seront ponctuelles et de faible intensité. Le projet en lui même n'engendrera pas de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses engendrées sont celles du magasin et du parking. Le projet étant localisé dans une zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, tertiaires, commerciales ou de services, la nuisance lumineuse est déjà présente. Le projet correspondant à la création d'une zone commerciale, un éclairage de nuit sera mis en place durant les horaires d'ouverture pour assurer la sécurité, tout en respectant la biodiversité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même n'engendrera pas de rejets dans l'air. Les rejets d'air seront causés par le trafic engendré par les clients. Une étude de circulation a été réalisée (Annexe 10). Au regard des projections réalisées, l'organisation de l'accessibilité au site LIDL s'avère satisfaisante tant au niveau du giratoire existant D643, avenue de la Fraternité, avenue de l'Égalité qu'au niveau des deux carrefours à Stop prévus pour l'accès au projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de gestion des eaux pluviales a été réalisée (Annexe 11). Les eaux issues du futur projet d'aménagement seront gérées par infiltration au droit 2 noues (volume utile total de 208 m3) et de structures sous les places de stationnement en pavés drainants (volume global total de 250 m3). Pour la gestion d'une pluie exceptionnelle d'occurrence centennale, la mise en place bassin d'infiltration supplémentaire relié au réseau d'eau pluviale communal pourra être envisagé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera adapté aux exigences de gestion des eaux pluviales (Annexe 11).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking en lui même n'engendrera pas de production de déchets. Le magasin LIDL attenant au parking produira des déchets de type ménager. Ces derniers seront gérés par LIDL directement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site éloigné des Monuments Historiques
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à implanter un service commercial de proximité, au droit d'une zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, tertiaires, commerciales ou de services.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les investigations sur les sols ont mis en évidence la présence de remblais de qualité médiocre comprenant des métaux, des HCT et HAP et la présence ponctuelle d'un impact en HCT et HAP dans les remblais et de métaux dans le terrain naturel. Les déblais éventuels issus de l'aménagement pourront être dirigés vers des installations de stockage de déchets ou de traitements suivantes :

Les remblais des sondages Tw1, Tw3 et Tw5 pourront être orientés vers une ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) ou un centre de traitement physico-chimique.

Les remblais du sondage Tw4 pourront être orientés vers une ISDI+.

L'ensemble des autres matériaux pourront être orientés vers une ISDI (installations de stockage de déchets inertes selon les critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014).

Au vu des éléments collectés durant cette étude, TAUW France recommande d'évacuer hors site les remblais présentant des anomalies et de poursuivre le diagnostic de la qualité des sols sur la moitié du site qui n'a pas pu être investiguée.

Les rapports complets se trouvent en Annexes 8 et 9.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet de parking attenant au magasin LIDL à Lambres-Lez-Douai peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet est situé sur un terrain occupé par une ancienne concession automobiles avec atelier de garage et parking, au sein d'une zone urbaine. Le potentiel écologique est très limité ce qui implique que le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu physique ni sur le milieu naturel. Aucun impact n'est à prévoir au niveau du patrimoine architectural et du paysage. Les aléas et risques naturels sont négligeables. Le projet se trouve en zone sismique faible. L'impact lié aux nuisances sonores sera négligeable. Des études de pollutions ont été menées. Les mesures préconisées seront appliquées sur le site. Les impacts du projet dans son ensemble sont négligeables.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant la création d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Lambres-Lez-Douai (59) - Rapport TAUW France R004-1618832CAF-V02 du 19/10/2021
Annexe 8 : Étude historique et documentaire - Étude de vulnérabilité – Diagnostic initial de la qualité des sols - Rapport TAUW France R001-1618832DUC-V01 du 13/08/2021
Annexe 9 : Localisation des zones humides (source : sites internet Carmen et SIG.réseau-zones-humides)
Annexe 10 : Étude de circulation - Projet de développement du magasin LIDL de Lambres-Lez-Douai - Rapport EGIS du 02/06/2021
Annexe 11 : Étude de gestion des eaux pluviales - Rapport TAUW France R001-1618832CAF-V01 du 27/09/2021
Annexe 12 : Volet paysager - Création d'un magasin LIDL Lambres-Lez-Douai - Ar_tek Architectures

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



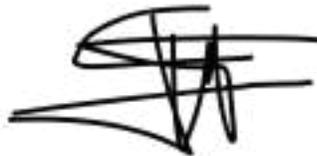
Fait à

La Chapelle d' Armentières

le,

20/10/2021

Signature

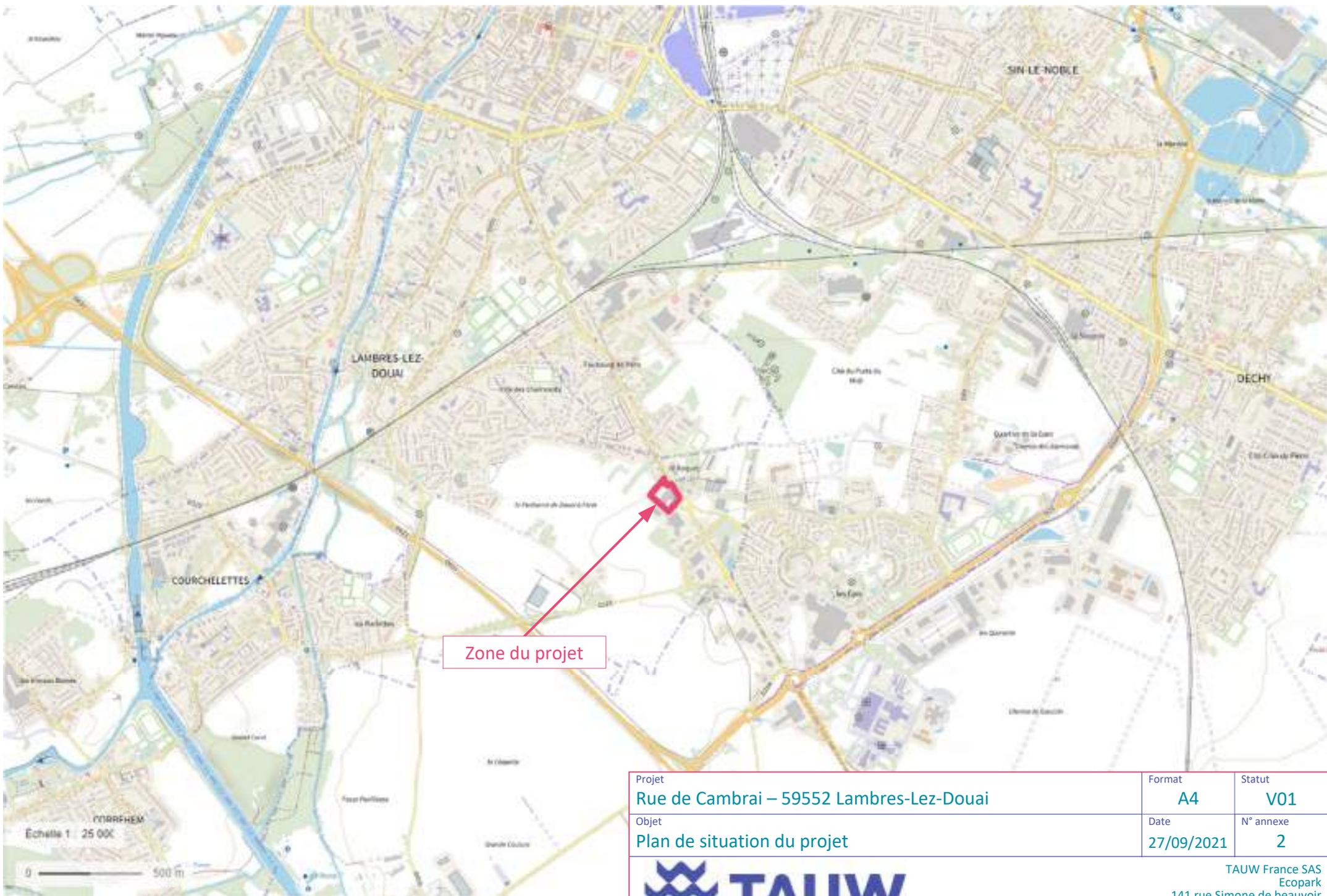


## Table des Annexes

- Annexe 1 Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- Annexe 2 Plan de situation
- Annexe 3 Photographies de la zone d'implantation
- Annexe 4 Plan du projet
- Annexe 5 Plan des abords du projet
- Annexe 6 Localisation des sites Natura 2000 entourant le projet
- Annexe 7 Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant la création d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Lambres-Lez-Douai (59)
- Annexe 8 Étude historique et documentaire - Étude de vulnérabilité – Diagnostic initial de la qualité des sols
- Annexe 9 Localisation des zones humides
- Annexe 10 Étude de circulation - Projet de développement du magasin LIDL de Lambres-Lez-Douai
- Annexe 11 Étude de gestion des eaux pluviales
- Annexe 12 Volet paysager



**Annexe 2      Plan de situation**



Zone du projet

Projet	Rue de Cambrai – 59552 Lambres-Lez-Douai	Format	A4	Statut	V01
Objet	Plan de situation du projet	Date	27/09/2021	N° annexe	2



TAUW France SAS  
Ecopark  
141 rue Simone de beauvoir  
59450 Sin-Le-Noble  
03 27 08 81 81

**Annexe 3****Photographies de la zone  
d'implantation**



Projet	Rue de Cambrai – 59552 Lambres-Lez-Douai	Format	A4	Statut	V01
Objet	Localisation cartographique des prises de vues	Date	27/09/2021	N° annexe	3



TAUW France SAS  
 Ecopark  
 141 rue Simone de beauvoir  
 59450 Sin-Le-Noble  
 03 27 08 81 81

Photographie n°1 – Environnement proche (15/09/2021) :



Photographie n°2 – Environnement proche (15/09/2021) :



Photographie n°3 – Environnement proche (15/09/2021) :

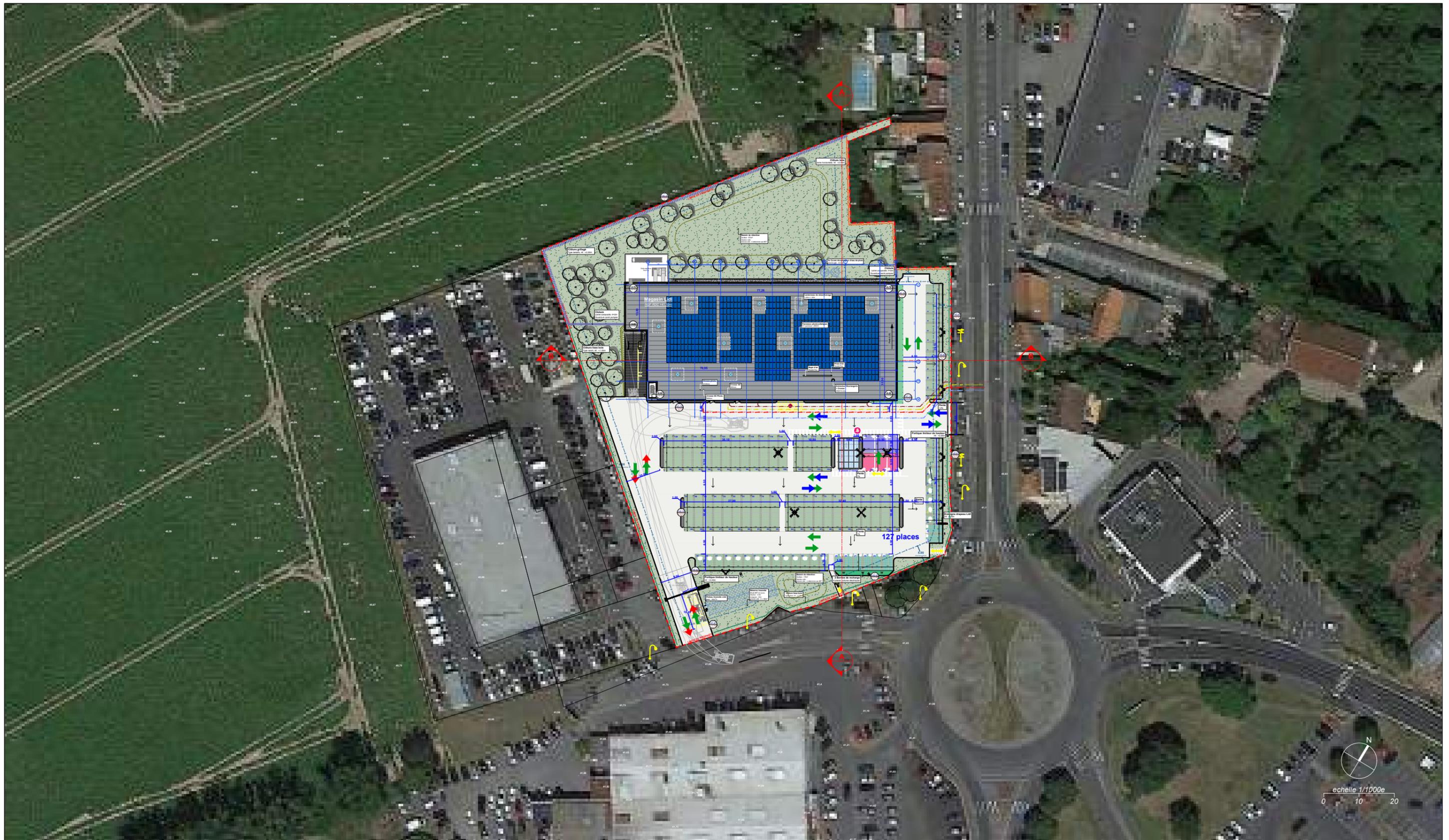


Photographie n°4 – Environnement éloigné (15/09/2021) :





**Annexe 4      Plan du projet**



Magasin : **LIDL LAMBRES-LEZ-D.**  
 Rue de Cambrai  
 59 552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

Direction Régionale :  
**DR04 - La Chapelle d'Arm.**  
 ZI de la Houssoye  
 59930 La Chapelle d'Armentières

Designation :  
 Plan masse projeté 1000e

TYPE MAGASIN :  
**T14FR**

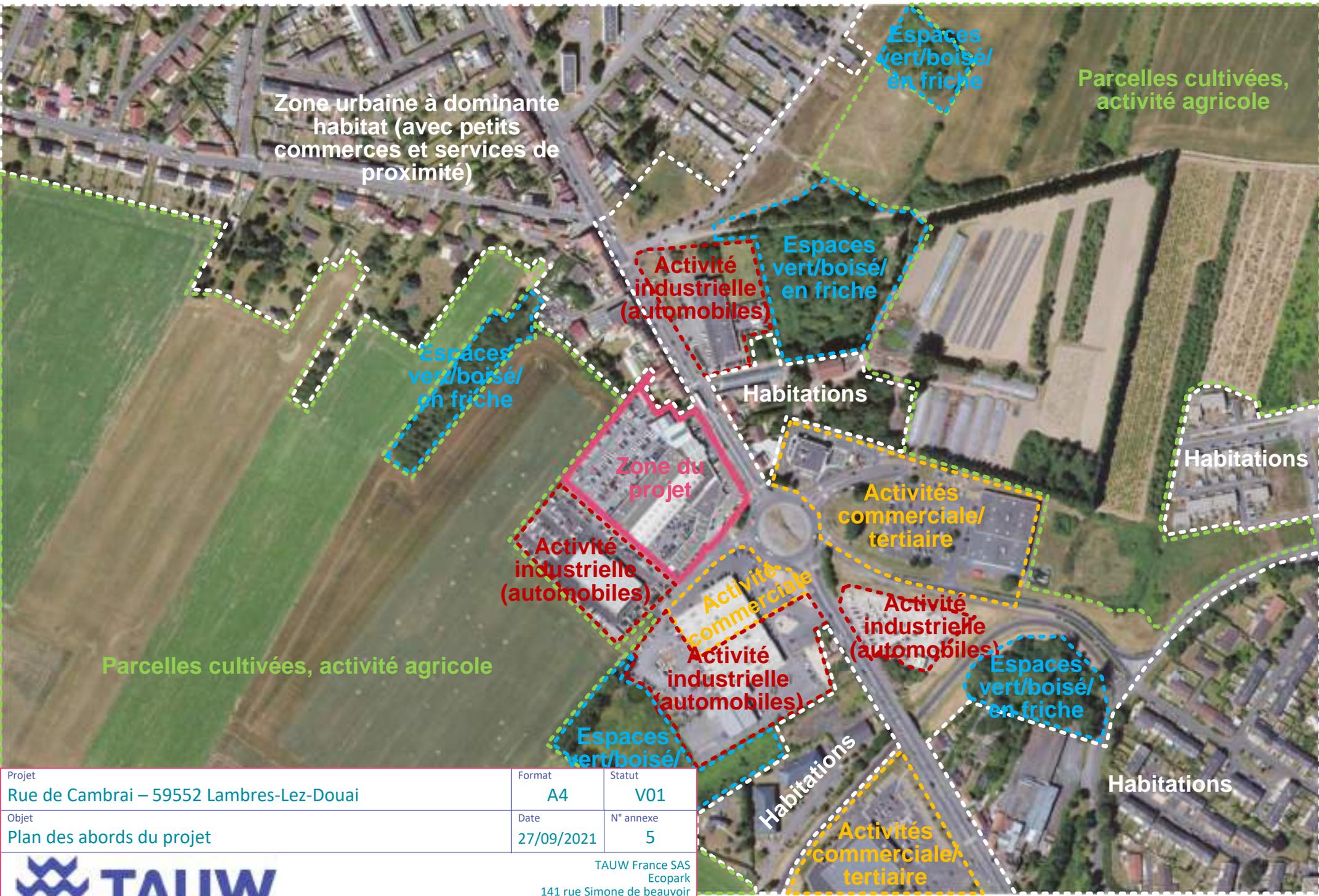
Type de Surface	nombre ou m <sup>2</sup>	Type de Surface	m <sup>2</sup>
1. Nombre de places de parking	127	9. Surface totale des VRD	5101.7
dont nombre de places PMR	3	dont Surface VRD statio.	1774.4
dont nombre de places famille	3	dont Surface Aire de statio.	4763.6
dont nombre de places véhicule électrique	8 (6%)	10. Surface photovoltaïques en toiture	996.0
dont nombre de places prééquipées élec.	20 (16%)	dont nombre de places ombrières photovoltaïque	0.0
dont nombre de places sous ombrières	0	11. Surface du terrain initial	11390.0
dont nombre de places en enrobé	6	12. Emprise au sol	2518.8
dont nombre de places en pavé drainants	121	13. Surface totale des enseignes	12.5
2. Surface du parking couvert	0.0	14. Surface de la façade commerciale	196.0
Aire de circulation des PL incluses	0.0		
3. Surface aire de circulation (Enrobé)	2989.2	SURFACE DE VENTE	1418.5
Aire de circulation des PL incluses	0.0	REGLLEMENTAIRE	
4. Surface de l'aire de circulation du camion	0.0	SURFACE DE PLANCHER	2247.5
Uniquement pour les projet en IdF	0.0	(article R*112-2 du code de l'urbanisme)	
5. Surface de place de stationnement et de voirie DRAINANT	1665.2	SURFACE DES RESERVES	475.1
6. Surface de place de stationnement et de voirie ENROBE	3098.4		
7. Surface rampe de quai béton	120.1		
8. Surface des espaces verts	3769.5		
dont surface effective des EV			

Éléments relatifs au PLU	PLU	Projet	Éléments relatifs au PLU	PLU	Projet
1. Espaces plantés	≥ 20%	33%	7. Ratio volume bâtiment réels		
- % d'espaces verts			8. Clôtures		Oui
- nombre d'arbres	1/1000m <sup>2</sup> d'EV	40u	9. Bassin de rétention		Oui
2. Implantation des constructions :			10. Couleurs imposées (RAL)		
- par rapport aux voies	≥ 5m	> 5.0m	11. Parement des façades		
- par rapport aux limites séparatives	≥ 3m ou h/2	≥ h/2	12. Hauteur maximale de construction	≤ 12m	6.80m
3. Places de stationnement :			13. Matériaux pour la toiture		Membrane
- voiture	NR	127			
- 2 roues		8	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux		
3.1 Limitations Parking :			15. Zone PPRI	Non	Non
- loi ALUR	1685.6	764.7	16. Zone PLU	Non	UF
- loi SRU					
- autres					
4. CES : % du terrain	< 60%	22%	<b>Présence de tournée à gauche pour VL (Axe principal)</b>	Oui	Non
5. Toiture : pente		6%	En entrée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. Zone constructible	Oui	Oui	En sortie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PHASE	APD	
DATE	15/09/2021	INDICE 06
ECHELLE :	1:1000 ème	
ARCHITECTE :	sarl d'architecture 84260 SARRIANS	
	11873 80 71 71	
	www.ar_tek.com	
	tél. 03 20 88 88 88 - fax. 03 20 88 88 88	
	<b>ar_tek</b>	
	ARCHITECTURES	



## **Annexe 5      Plan des abords du projet**



Projet	Format	Statut
Rue de Cambrai – 59552 Lambres-Lez-Douai	A4	V01
Objet	Date	N° annexe
Plan des abords du projet	27/09/2021	5



TAUW France SAS  
Ecopark  
141 rue Simone de beauvoir  
59450 Sin-Le-Noble  
03 27 08 81 81

**Annexe 6****Localisation des sites Natura 2000  
entourant le projet**



SITE NATURA 2000  
DIRECTIVE HABITATS  
Identifiant : FR3100504  
Nom : Pelouses métallicoles  
de la plaine de la Scarpe

Zone du projet

Projet	Rue de Cambrai – 59552 Lambres-Lez-Douai	Format	A4	Statut	V01
Objet	Sites Natura 2000 en France situés à proximité du projet	Date	27/09/2021	N° annexe	6



TAUW France SAS  
Ecopark  
141 rue Simone de beauvoir  
59450 Sin-Le-Noble  
03 27 08 81 81

Echelle 1 : 75 000  
0 1000 m

**Annexe 7**

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant la création d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Lambres-Lez-Douai (59)**



**Demande d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation éventuelle  
d'une évaluation environnementale  
concernant la création d'une aire de  
stationnement ouverte au public  
contiguë au magasin LIDL sur la  
commune de Lambres-Lez-Douai (59)**

**LIDL DR04**

**R004-1618832CAF-V02 du 19/10/2021**

Référence R004-1618832CAF-V02

## Fiche contrôle qualité

<b>Intitulé de l'étude</b>	Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant la création d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Lambres-Lez-Douai (59)
<b>Client</b>	LIDL DR04
<b>Site</b>	Rue de Cambrai, 59552 Lambres-Lez-Douai
<b>Interlocuteur</b>	Marc GOUGELET
<b>Adresse</b>	2011 Avenue Industrielle - 59930 La Chapelle d'Armentières
<b>Email</b>	marc.gougelet@lidl.fr
<b>Téléphone</b>	06 29 79 72 50
<b>Référence du document</b>	R004-1618832CAF-V02
<b>Date</b>	19/10/2021
<b>Superviseur</b>	Julien CABOCHE, responsable d'affaires 
<b>Responsable étude</b>	Carole-Anne FOUQUE, ingénieur d'études 
<b>Rédacteur(s)</b>	Carole-Anne FOUQUE, ingénieur d'études

## Coordonnées

### TAUW France - Agence de Douai

Ecopark  
141 rue Simone de Beauvoir  
59450 Sin Le Noble  
T 03 27 08 81 81  
E info@tauw.fr

### Siège social - Agence de Dijon

Parc tertiaire de Mirande  
14 D Rue Pierre de Coubertin  
21000 Dijon  
T 03 80 68 01 33  
F 03 80 68 01 44

TAUW France est membre de TAUW Group bv – Représentant légal : M Eric MARTIN  
www.tauw.com

### Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Exemplaire client	Annexes	Tomes
01	04/10/2021	Création du document	19	1	-	-
02	19/10/2021	Modification du document	21	1	-	-



## Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Caractéristiques générales du projet.....	5
2.1	Localisation du projet .....	5
2.1.1	Localisation de la commune de Lambres-Lez-Douai .....	5
2.1.2	Localisation du site d'étude.....	5
2.2	Présentation du projet d'aménagement d'un magasin LIDL .....	7
3	Bilan du diagnostic du site.....	12
4	Caractéristiques de l'impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine .....	17
5	Auto-évaluation de l'étude au cas par cas .....	19
6	Limites de validité de l'étude .....	21

## 1 Introduction

L'objectif du présent document est de répondre de manière exhaustive au document Cerfa 14734\*03 de **demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**, concernant la création d'une aire de stationnement ouverte (de plus de 50 unités) au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Lambres-Lez-Douai (59).

La création d'un nombre de places de parking supérieur à 50 places implique la réalisation d'un examen au cas par cas.

La réalisation de cette étude va aider à la prise en compte de l'environnement en soulevant les thématiques à enjeux au niveau du site.

## 2 Caractéristiques générales du projet

### 2.1 Localisation du projet

#### 2.1.1 Localisation de la commune de Lambres-Lez-Douai

Le projet de création d'une aire de stationnement ouverte au public est situé en région Hauts-de-France, dans le département du Nord (59), sur le territoire communal de Lambres-Lez-Douai. La commune de Lambres-Lez-Douai fait partie de l'agglomération DOUAISIS AGGLO et se trouve entre Arras, Cambrai et Lille (Carte 2.1).



Carte 2.1 Situation géographique de la commune de Lambres-Lez-Douai (Source : Géoportail)

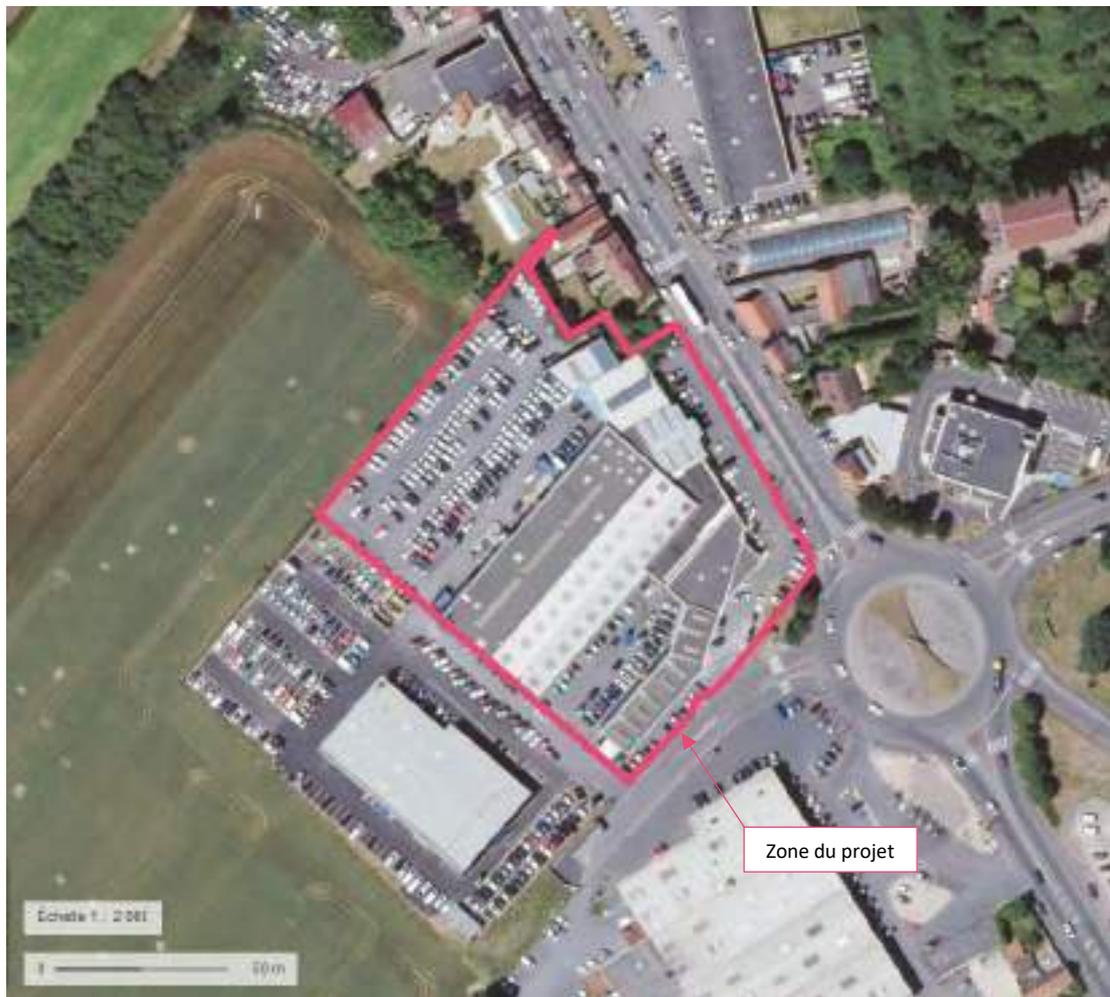
#### 2.1.2 Localisation du site d'étude

Le projet est localisé sur la commune de Lambres-Lez-Douai, au niveau de la rue de Cambrai / Route Nationale (Carte 2.2).

La zone du projet est actuellement occupée par des zones de parking et des bâtiments (anciennement destinés à des activités de concessions automobiles avec activités de garage) (Carte 2.3) et est entourée :

- Au nord : des logements et des activités de commerce,
- Au sud : des grandes surfaces commerciales,





Carte 2.3 Vue aérienne de la zone du projet (Source : Géoportail)

## 2.2 Présentation du projet d'aménagement d'un magasin LIDL

Le projet d'aménagement s'implante sur une emprise foncière de 11 390 m<sup>2</sup> soit approximativement 1,1 ha, actuellement occupée par des bâtiments (anciennes concessions automobiles avec ateliers de garage) et parking.

Le projet comprend la création d'un parking avec 127 places de stationnement en pavés drainants, dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR), 3 places pour les familles et 8 places pour les véhicules électriques et la construction d'une surface commerciale d'une emprise au sol globale de 2 518,8 m<sup>2</sup>.

Les surfaces caractéristiques du projet sont citées ci-dessous :

- Superficie du terrain : 11 390 m<sup>2</sup> ;
- Superficie de l'emprise au sol du magasin LIDL : 2 518,8 m<sup>2</sup> ;
- Superficie du parking (places de stationnement et aire de circulation PL incluses) : 5 101,7 m<sup>2</sup> ;
- Espaces verts : 3 769,5 m<sup>2</sup>.

Référence R004-1618832CAF-V02

Le projet sera clôturé par une clôture lisse bois sur les limites nord-est (Route Nationale / rue de Cambrai), sud-est et sud-ouest (en partie) et par une clôture grillagée sur la limite nord-ouest et sur une partie de la limite sud-ouest et les accès seront restreint par des portiques limiteurs de hauteur.

Le projet sera accessible de la manière suivante :

- Pour les véhicules légers : entrée et sortie par la Route Nationale / rue de Cambrai et par la rue au sud-est du projet,
- Pour les piétons : par les trottoirs existants sur la Route Nationale / rue de Cambrai et sur la rue au sud-est du projet,
- Pour les poids lourds : entrée et sortie uniquement au niveau de la rue au sud-est du projet, l'accès zone de chargement / déchargement étant positionné sur le côté sud-ouest du magasin.

Le plan de sécurisation du parking (extrait en Figure 2.1) et le plan masse du projet d'aménagement (extrait en Figure 2.2) sont repris de manière plus lisible en Annexe 4 du Cerfa 14734\*03.



Figure 2.1 Extrait du plan sécurisation parking du projet daté du 15/09/2021

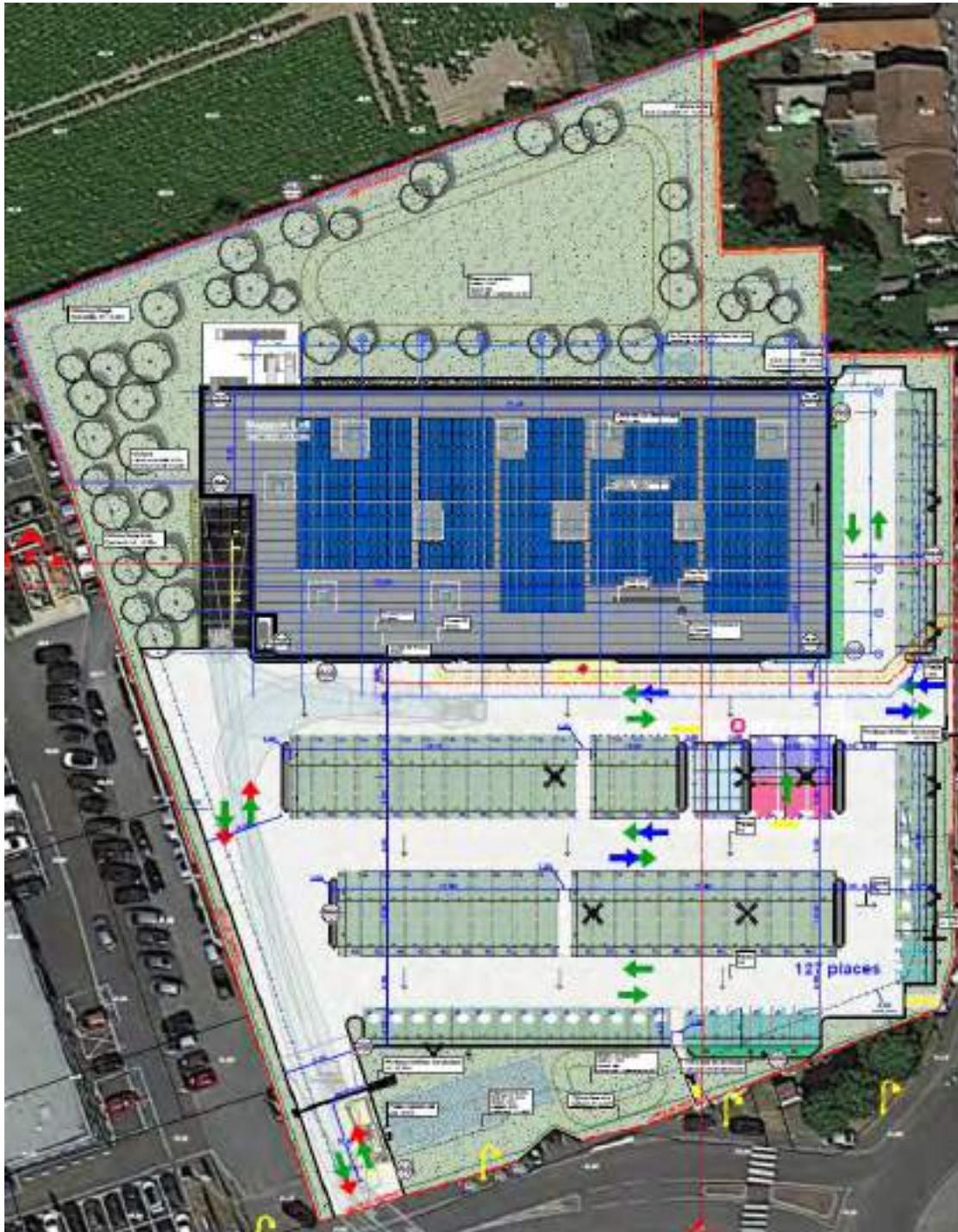


Figure 2.2 Extrait du plan de masse du niveau RDC daté du 15/09/2021

Référence R004-1618832CAF-V02

Les figures suivantes présentent les insertions graphiques du projet dans son environnement.



Figure 2.3 Insertion graphique du projet dans son environnement éloigné (vue aérienne)



Figure 2.4 Insertion graphique du projet dans son environnement éloigné (vue aérienne)

Référence R004-1618832CAF-V02



Figure 2.5 Insertion graphique du projet dans son environnement proche (vue depuis le giratoire sud-est)



Figure 2.6 Insertion graphique du projet dans son environnement proche (vue sur l'entrée du magasin)

### 3 Bilan du diagnostic du site

Le tableau de synthèse suivant reprend le diagnostic environnemental du projet de création d'une aire de stationnement sur la commune de Lambres-Lez-Douai (59).

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
<b>Milieu physique</b>		
Climat	Climat océanique : températures plus douces en hiver et moins chaudes en été, avec une amplitude thermique modérée.	
Topographie	Topographie globalement plane : entre +40 et +41 m NGF	
Géologie	D'après la réalisation des sondages <sup>1</sup> au droit du projet et la consultation de la carte géologique de Douai, feuille n°27, la succession suivante de terrains est mise en évidence : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une couche de remblais d'au moins 0,8 m d'épaisseur,</li> <li>• Des formations quaternaires avec une formation de limons argilo-sableux d'environ 3 m d'épaisseur,</li> <li>• Des terrains secondaires du Sénonien avec la craie blanche et/ou craie à silex reposant sur des marnes bleues.</li> </ul>	
Hydrogéologie	Le projet est localisé au niveau de la Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée (AG006). Au regard de la formation argilo-sableuse la recouvrant, elle est moyennement vulnérable à une éventuelle pollution issue du site. La nappe est rencontrée à environ 10 m sous la surface du sol. Le projet n'est pas inclus dans le périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable.	Bon état quantitatif, mauvais état qualitatif Objectif pour 2027 : bon état global
Hydrographie	Le projet n'engendrera pas de modification du réseau hydrographique. Le cours d'eau le plus proche du secteur d'étude c'est La Petite Sensée à 1,7 km à l'ouest du site. Ce dernier n'est pas considéré comme vulnérable à une éventuelle pollution provenant de la zone d'étude via l'infiltration ou le ruissellement des eaux pluviales	
Qualité des eaux		Etat écologique médiocre Objectif pour 2027 moins strict
Qualité de l'air	La commune de Lambres-Lez-Douai, dont la station de mesure est localisée à environ 4 km au nord-ouest de la zone du projet, a eu en 2019 2% de nombre de jours sur l'année où l'indice de qualité de l'air était de mauvais à très mauvais <sup>2</sup> .	

#### Milieu naturel

<sup>1</sup> Rapport TAUW France R001-1618832DUC-V01 du 13/08/2021 (Etude historique et documentaire - Etude de vulnérabilité – Diagnostic initial de la qualité des sols)

<sup>2</sup> Bilan de la qualité de l'air en 2019 – Hauts de France – ATMO

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Zonage	Le projet n'est pas localisé sur un milieu naturel protégé. Les milieux naturels protégés les plus proches sont les deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF de type 1), localisées à environ 3 km et 3,5 km du projet.	
Occupation des sols	L'emprise du projet est occupé par une ancienne concession automobiles avec atelier de garage et parking.	
Flore	Les espèces présentes sont communes.	
Faune	Les espèces présentes sont communes.	
Zone humide	D'après les sites internet Carmen et SIG.réseau-zones-humides, le projet n'est pas localisé en zone humide (Annexe 9 du cerfa).	
<b>Patrimoine et paysage</b>		
Paysage	Le voisinage immédiat du projet correspond à une zone urbaine comprenant des activités tertiaires, commerciales ou de services, des garages automobiles (ateliers, concessions) et des habitations.	
Patrimoine	La zone du projet n'est concernée par aucune protection de monument.	
<b>Risque naturels, sanitaires et technologiques</b>		
Inondation	La commune de Lambres-Lez-Douai est soumise à un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) pour le risque d'inondation par remontées de nappes naturelles prescrits le 01/02/2002 (59DDTM20020005 - PPR - Lambres-Lez-Douai). La zone du projet n'est pas située au niveau d'une zone concernée par l'aléa inondation.	
Mouvements de terrain	La commune de Lambres-Lez-Douai ne dispose pas de PPRN mouvements de terrain, aucun mouvement de terrain n'a été recensé au droit et autour de la zone du projet. Aucune cavité n'est présente au sein de la zone du projet.	
Retrait gonflement des argiles	La commune de Lambres-Lez-Douai ne dispose pas de PPRN retrait-gonflement des sols argileux. Le risque retrait et gonflement des argiles est considéré comme faible au droit de la zone du projet.	
Séisme	La commune de Lambres-Lez-Douai ne dispose pas de PPRN risques sismiques. Le risque sismique est faible au droit de la zone du projet (zone de sismicité 2).	

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Risque industriel	La commune de Lambres-Lez-Douai ne dispose pas de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Aucune installation industrielle classée (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ) n'est présente dans un rayon de 1 km autour de la zone du projet.	
Pollution de sol	La zone du projet n'est pas reprise dans la base de données BASIAS. Aucun site pollués ou potentiellement pollués n'est présent dans un rayon de 500 m. Aucun site BASOL n'est localisé au droit de la zone du projet.  Des études de pollution des sols ont été réalisées sur l'actuel parking au nord-ouest (rapport complet en Annexe 8 du cerfa). Les investigations sur les sols ont mis en évidence la présence de remblais de médiocre qualité comprenant des métaux, des HCT et des HAP, un impact ponctuel en hydrocarbures (HAP et HCT) au droit des remblais et une anomalie ponctuelle en métaux au droit du terrain naturel. L'évacuation des remblais vers une filière adaptée est prévu dans la réalisation du projet.	
Nuisance sonore		Selon le classement sonore des infrastructures terrestres, le site est à proximité immédiate de la D643 de catégorie 3 (100 m de chaque côté), dont le niveau sonore au point de référence diurne est compris entre 70 et 76 dB(A).
Nuisance olfactive	Aucune nuisance olfactive n'est présente sur le site	
Nuisance lumineuse		Le projet se trouve dans une zone urbaine, la nuisance lumineuse est déjà présente.
Nuisance liée à des vibrations	Aucune nuisance liée à des vibrations n'est présente sur le site	
<b>Milieu humain</b>		
Population	La population de la commune de Lambres-Lez-Douai a connu une hausse de 6,5 % de sa population entre 1999 et 2007 et depuis elle est en légère diminution.	
Services	Le projet se trouve à proximité de commerces et restaurants. Un centre commercial est localisé à 900 m au sud-est du projet. Un lycée et un centre aquatique sont localisés à 900 m et 1,3 km à l'est du projet.	
Servitudes	Aucune servitude n'est présente sur ou à proximité du site.	

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Accès au site	Le principal accès pour les piétons et les véhicules lourds et légers se fera par la voirie localisée au sud du projet. Un accès secondaire en tourne-à-droite sera localisé sur la Route Nationale (D643) et uniquement pour les piétons et les véhicules légers.	
Transports	Le projet est desservi par une ligne de bus du réseau Evéole (ligne 2) via l'arrêt St Pol localisé à 2 min à pied du projet.	
Urbanisme	D'après le Plan Local d'Urbanisme communautaire de Lambres-Lez-Douai approuvé le 18/02/2015, le projet est localisé en zone UF : zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, tertiaires, commerciales ou de services.	
Eaux pluviales		<p>Il est indiqué dans le PLU que :</p> <p><i>« Toute construction ou installation nouvelle doit récupérer ses eaux pluviales dans le but de les réutiliser pour un usage domestique ou évacuer ses eaux pluviales en milieu naturel direct ou par infiltration au plus près de sa source (point de chute sur le sol ou la surface imperméabilisée). L'impact de ces rejets ou infiltrations doit toutefois être examiné. Un prétraitement éventuel peut être imposé. En cas d'impossibilité technique dont la preuve incombe au pétitionnaire, les prescriptions ci-après définies doivent être respectées :</i></p> <p><i>[...] Pour les opérations d'aménagement (constructions, parking et voies) de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée y compris l'existant, le pétitionnaire doit obtenir l'accord préalable du service d'assainissement sur les dispositions particulières à adopter. »</i></p>

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Eaux usées		<p>Il est indiqué dans le PLU que :</p> <p><i>« Dans les zones d'assainissement collectif, il est obligatoire d'évacuer les eaux usées sans aucune stagnation et sans aucun traitement préalable par des canalisations souterraines au réseau public, en respectant ses caractéristiques (système unitaire ou séparatif).</i></p> <p><i>Toutefois, en l'absence de réseau ou dans l'attente de celui-ci, un système d'assainissement non collectif peut être admis mais sous les conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Il est conforme au zonage d'assainissement intercommunal ;</i></li> <li>• <i>La collectivité est en mesure d'indiquer dans quel délai est prévue la réalisation du réseau desservant le terrain ;</i></li> <li>• <i>Le système est conforme à la réglementation en vigueur et en adéquation avec la nature du sol.</i></li> </ul> <p><i>Dans les zones d'assainissement non collectif, le système doit être réalisé en conformité avec la législation en vigueur, et en adéquation avec la nature du sol. »</i></p>
Alimentation en eau potable		<p>Il est indiqué dans le PLU que :</p> <p><i>« Toute construction ou installation nouvelle qui, de par sa destination requiert une alimentation en eau potable, doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable par un branchement sous pression de caractéristiques suffisantes. ».</i></p>

## 4 Caractéristiques de l'impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine

### Niveau d'impact :

A vérifier	Positif ou nul	Faible	Modéré	Fort
------------	----------------	--------	--------	------

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
<b>Ressources</b>				
Le projet engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau. L'eau utilisée aura uniquement un usage ménager et proviendra du réseau public.	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	Le projet n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.	
Est-il excédentaire en matériaux ?	x		<p>L'emprise du projet est occupé par des bâtiment (anciennes concessions automobiles avec ateliers de garage) et parking.</p> <p>Une éventuelle évacuation des matériaux sera à prévoir pour la création du projet dans le cadre de la démolition du bâtiment et de l'aménagement du futur parking.</p> <p>Les investigations sur les sols sur la moitié nord-ouest ont mis en évidence la présence de remblais de qualité médiocre comprenant des métaux, des HCT et HAP et la présence ponctuelle d'un impact en HCT et HAP dans les remblais et de métaux dans le terrain naturel. Les déblais éventuels issus de l'aménagement pourront être dirigés vers des installations de stockage de déchets ou de traitements suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ISDND (installations de stockage de déchets non dangereux) ou physico-chimique pour les remblais des sondages Tw1, Tw3 et Tw5,</li> <li>• ISDI+ pour les remblais du sondage Tw4,</li> <li>• ISDI pour l'ensemble des autres matériaux (installations de stockage de déchets inertes selon les critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014).</li> </ul>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	x		Les matériaux de constructions apportés et les terres de futurs espaces verts seront propres de toute pollution.	
<b>Milieu naturel</b>				
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitat, continuités écologiques ?		x	D'un faible enjeu écologique, l'emprise du projet est occupé par une ancienne concession automobiles avec atelier de garage et parking. Le projet n'est pas localisé sur un milieu naturel protégé, les plus proches sont les deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF de type 1), localisées à environ 3 km et 3,5 km du projet. Dérangement temporaire de la faune en phase travaux par le bruit et les mouvements.	
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées dans le Cerfa 14734*03		x	Le projet prévoit la création de 3 769,5 m <sup>2</sup> d'espaces verts, avec des essences locales et adaptés au climat de la région (arbustes et graminées) qui apporteront un lieu de refuge pour la faune locale.	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	Le projet se trouve dans une zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, tertiaires, commerciales ou de services., l'emprise du projet est actuellement occupé par des bâtiment (anciennes concessions automobiles avec ateliers de garage) et parking. Le projet n'est pas localisé sur un milieu naturel protégé.	
<b>Risques et nuisances</b>				
Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	La commune ne dispose pas de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Le projet se situe en dehors de tout périmètre de PPRT.	
Est-il concerné par des risques naturels?	x		La commune dispose d'un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) pour le risque d'inondation par remontées de nappes naturelles prescrits le 01/02/2002 (59DDTM20020005 - PPR - Lambres-lez-Douai). Le projet se situe en dehors de tout périmètre de PPRN.	
		x	La commune ne dispose pas de PPRN risques sismiques. Le risque sismique est faible au droit de la zone du projet (zone de sismicité 2). Le projet de construction tiendra compte des réglementations concernant les construction en zone de sismicité 2.	
		x	La commune ne dispose pas de PPRN mouvements de terrain. Aucune cavité n'est présente au droit de la zone du projet.	
		x	La commune ne dispose pas de PPRN retrait-gonflement des sols argileux. Le risque retrait et gonflement des argiles est considéré comme faible au droit de la zone du projet.	

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	x		Les investigations sur les sols ont mis en évidence la présence de remblais de qualité médiocre comprenant des métaux, des HCT et HAP et la présence ponctuelle d'un impact en HCT et HAP dans les remblais et de métaux dans le terrain naturel. L'évacuation des remblais vers une filière adaptée est prévu dans la réalisation du projet. Au niveau local, la qualité de l'air s'apparente à celle d'un site à proximité d'une petite infrastructure routière, de ce fait exposé à une légère pollution de fond liée à la proximité immédiate avec route D643 / Route Nationale.	
<b>Commodités de voisinage</b>				
Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		Le projet ne constituera pas une source de bruit supérieure à la zone urbaine actuelle où il s'insère. Le projet se trouve à proximité d'une voie bruyante : la D643 de catégorie 3 (100 m de chaque côté), dont le niveau sonore au point de référence diurne est compris entre 70 et 76 dB(A).. Le projet de construction tiendra compte des réglementations sonores dans l'isolation par rapport aux nuisances routières du site.	
Engendre-t-il des odeurs ? Est-t-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	Aucune nuisance olfactive sur le site	
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	Les vibrations engendrées par le projet seront limitées à la phase des travaux, elles seront ponctuelles et de faible intensité.	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x		Le projet étant localisé dans une zone urbaine, la nuisance lumineuse est déjà présente. Le projet correspondant à la création d'une zone commerciale, un éclairage de nuit, pendant les horaires d'ouvertures sera mis en place pour assurer la sécurité, tout en respectant la biodiversité.	
<b>Pollutions</b>				
Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		x	Le projet en lui-même n'engendrera pas de rejets dans l'air. Les rejets d'air seront causés par le trafic engendré par les clients. Une étude de circulation a été réalisée (Annexe 10 du cerfa). Au regard des projections réalisées, l'organisation de l'accessibilité au site LIDL s'avère satisfaisante tant au niveau du giratoire existant D643, avenue de la Fraternité, avenue de l'Égalité qu'au niveau des deux carrefours à Stop prévus pour l'accès au projet.	
Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	x		Le projet sera raccordé par des canalisations au réseau d'eaux usées public en respectant ses caractéristiques et conformément à la réglementation en vigueur. Suite aux conclusions de l'étude de gestion des eaux pluviales (Annexe 11 du cerfa) : les eaux issues du futur projet d'aménagement seront gérées par infiltration au droit 2 noues (volume utile total de 208 m <sup>3</sup> ) et de structures sous les places de stationnement en pavés drainants (volume global total de 250 m <sup>3</sup> ). Pour la gestion d'une pluie exceptionnelle d'occurrence centennale, la mise en place bassin d'infiltration supplémentaire relié au réseau d'eau pluviale communal pourra être envisagé	
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x		Les parcelles du projet sont actuellement occupées par des bâtiment (anciennes concessions automobiles avec ateliers de garage) et parking. Au cours des travaux de démolition, de construction et d'aménagement, une éventuelle phase de terrassement pourrait être nécessaire. Suite aux conclusions des études de sol (Annexe 8 du cerfa) : les déblais éventuels issus de l'aménagement pourront être dirigés vers des installations de stockage de déchets ou de traitements suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ISDND (installations de stockage de déchets non dangereux) ou physico-chimique pour les remblais des sondages Tw1, Tw3 et Tw5,</li> <li>• ISDI+ pour les remblais du sondage Tw4,</li> <li>• ISDI pour l'ensemble des autres matériaux (installations de stockage de déchets inertes selon les critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014).</li> </ul> Le projet de parking en lui-même, lors de la phase d'exploitation, n'engendrera pas la production de déchets. Les déchets proviendront du magasin et seront exclusivement ménagers, un tri sera effectué dans les bacs prévus à cet effet. Ils seront ensuite évacués vers des filières de traitement adaptés par DOUAISIS AGGLO.	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>				
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	Site éloigné des Monuments Historiques	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme/aménagement)		x	Le projet vise à implanter un service commercial de proximité, au droit d'une zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, tertiaires, commerciales ou de services.	

## 5 Auto-évaluation de l'étude au cas par cas

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, il apparaît que le projet de parking sur la commune de Lambres-Lez-Douai peut être dispensé d'étude d'impact.

Dans le cadre d'amélioration et de renforcement de l'offre commerciale, la société LIDL propose d'implanter un service commercial de proximité, comprenant la construction d'une surface commerciale et la création d'un parking avec 127 places de stationnement et de zones d'espace vert. Le projet sera clôturé entièrement clôturé et les accès seront restreint par des portiques limiteurs de hauteur.

Le projet a identifié les enjeux et les contraintes du site et les a pris en compte pour établir un programme qui répond au mieux aux attentes de développement durable.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu physique au droit du site. Aucun prélèvement en eau ne sera fait, aucun impact sur la nappe souterraine n'est prévu.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé sur une parcelle qui accueille actuellement une ancienne concession automobiles avec atelier de garage et parking. Le projet prévoit la création d'espaces verts qui permettront la nidification d'espèces communes. Les plantations se feront avec des essences locales et adaptées au climat de la région. Le projet n'est pas localisé au droit d'une zone humide.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif au niveau du patrimoine architectural et du paysage.

Les aléas et risques naturels sont négligeables.

La commune de Lambres-Lez-Douai est concernée par un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) pour le risque inondation. La zone du projet n'est pas située au niveau d'une zone concernée par l'aléa inondation. La commune n'est pas soumise à d'autre PPRN. Aucune cavité n'est présente au sein de la zone du projet. Le risque retrait et gonflement des argiles est faible. Le projet se trouve en zone sismique faible (zone 2).

La commune de Lambres-Lez-Douai ne disposant pas de PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), les aléas et risques technologiques sont négligeables.

Les impacts résiduels lié aux nuisances seront négligeables. Le projet tiendra compte des réglementations sonores dans son isolation par rapport aux nuisances routières. Aucune nuisance olfactive ne sera présente sur le site. Les vibrations ponctuelles et de faibles intensités se limiteront à la phase travaux. Le projet étant localisé dans une zone urbaine spécifique destinée à accueillir des activités artisanales, tertiaires, commerciales ou de services, la nuisance lumineuse est déjà présente.

Référence R004-1618832CAF-V02

Une étude de pollution des sols a été réalisée sur la moitié nord-ouest de la zone d'implantation du projet. Au regard de la contrainte sanitaire liée à la qualité des sols, les résultats d'analyses sur les sols mettent en évidence la présence de remblais de qualité médiocre comprenant des métaux, des HCT et HAP et la présence ponctuelle d'un impact en HCT et HAP dans les remblais et de métaux dans le terrain naturel. L'évacuation des remblais vers une filière d'évacuation ou de traitement adaptée est prévu dans la réalisation du projet. Au vu des éléments collectés durant cette étude, TAUW France recommande d'évacuer hors site les remblais présentant des anomalies et de poursuivre le diagnostic de la qualité des sols sur la moitié du site qui n'a pas pu être investiguée.

Les impacts du projet d'aménagement du centre-commercial sont faibles sur le réseau de voiries interne. Le projet d'aménagement de parking du magasin LIDL de Lambres-Lez-Douai se traduira par une génération de trafic de 150 véhicules en entrée et sortie de parking durant l'heure de pointe un soir de jour de semaine. Au regard des projections réalisées, l'organisation de l'accessibilité au site LIDL s'avère satisfaisante tant au niveau du giratoire existant D643, avenue de la Fraternité, avenue de l'Égalité qu'au niveau des deux carrefours à stop prévus pour l'accès au projet.

Le projet sera adapté aux exigences de gestion des eaux pluviales. Les eaux issue du projet d'aménagement seront gérées par infiltration au droit 2 noues (volume utile total de 208 m<sup>3</sup>) et de structures sous les places de stationnement en pavés drainants (volume global total de 250 m<sup>3</sup>). Pour la gestion d'une pluie exceptionnelle d'occurrence centennale, la mise en place bassin d'infiltration supplémentaire relié au réseau d'eau pluviale communal pourra être envisagé.

**Les impacts du projet dans son ensemble sont négligeables.**

## 6 Limites de validité de l'étude

TAUW France a établi ce rapport au vu des informations fournies par le client/maître d'ouvrage et au vu des connaissances techniques acquises au jour de l'établissement du rapport.

De plus, TAUW France ne saurait être tenu responsable des mauvaises interprétations de son rapport et/ou du non-respect des préconisations qui auraient pu être rédigées.